

GENERAL DE TRAVAIL

'82 AVR -2 15 03

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

intervenu

entre

CENTRE D'ACCUEIL JEAN-OLIVIER CHENIER

et

SYNDICAT DES SALARIES DES FOYERS
JEAN-OLIVIER CHENIER (CSD)
(SECTION 6e AVENUE)

CENTRE PRE-ARCHIVAGE
1982 0630
M.T.M.S.R.

[Signature]

[Signature]

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: CENTRE D'ACCUEIL JEAN-OLIVIER CHENIER
8000 ouest, rue Notre-Dame
Ville St-Pierre, Québec
H8R 1H2

ET: SYNDICAT DES SALARIES DES FOYERS JEAN-OLIVIER CHENIER (CSD)
(SECTION 6e AVENUE)
1259, rue Berri, suite 600
Montréal, Québec
H2L 4C7

L'Employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 27 mars 1980 entre le Comité patronal de négociation du Secteur des affaires sociales (CPNAS) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 4 février 1982

Numéro du dossier d'accréditation: M-19002-15

Le nombre de salariés régis par cette convention est de 4

Les parties ont signé le présent document le *26 mars 1982*

CENTRE D'ACCUEIL JEAN-OLIVIER CHENIER

Daniel Cholette

SYNDICAT DES SALARIES DES FOYERS
JEAN-OLIVIER CHENIER (CSD)
(SECTION 6e AVENUE)

Suzanne Roy
Suzanne Roy

EN FOI DE QUOI, les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise
de leurs représentants autorisés ce *26 mars 87*

CENTRE D'ACCUEIL JEAN-OLIVIER CHENIER

Daniel Chalotte

SYNDICAT DES SALARIES DES FOYERS
JEAN-OLIVIER CHENIER (CSD)
(SECTION 6e AVENUE)

Guy Proulx

Guy Sausse